

CARMAT annonce effectuer ce jour une déclaration de cessation des paiements et solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Suspension du cours de l'action CARMAT à partir du 30 juin 2025 avant ouverture des marchés

Paris, le 30 juin 2025 - 7h00 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui effectuer une déclaration de cessation des paiements et solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire auprès du Tribunal des Affaires Economiques de Versailles, ainsi que la suspension de son cours de bourse à partir du 30 juin 2025 avant ouverture des marchés.

Déclaration de cessation des paiements et demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Le 20 juin 2025, CARMAT avait annoncé par voie de communiqué de presse qu'elle se trouverait en état de cessation des paiements à la fin du mois de juin 2025 si elle n'était pas en mesure d'obtenir d'ici cette date, un complément de trésorerie d'au moins 3,5 M€.

Malgré la poursuite de ses efforts, la Société n'est pas parvenue à ce stade à sécuriser un tel complément de trésorerie ni de nouveaux financements.

Dans ce contexte, la Société va dès aujourd'hui procéder à une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal des Affaires Economiques de Versailles (« le Tribunal »), et solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Il appartiendra au Tribunal, lors d'une audience attendue dans les tout prochains jours, de statuer sur cette demande.

Pour rappel, la Société estime, sur la base de son business-plan actuel et dans le cadre normal de la poursuite de ses activités, ses besoins de financement à 12 mois à environ 35 M€ dont environ 20 M€ d'ici fin décembre 2025.

Suspension du cours de l'action CARMAT (ISIN: FR0010907956, Mnémonique: ALCAR)

Dans l'attente de la décision du Tribunal, CARMAT a demandé à Euronext de procéder à la suspension de son cours à partir du lundi 30 juin 2025, avant ouverture des marchés.

La Société anticipe une reprise des cotations une fois la décision du Tribunal rendue et communiquée au marché.



Prochaines étapes

Dans l'attente de la décision du Tribunal, l'exploitation se poursuit et CARMAT continue d'explorer toutes les options qui permettraient la poursuite de ses activités.

La Société estime que l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire constituerait le cadre le plus approprié pour faciliter cette poursuite.

D'une manière plus générale, quelle que soit la décision du Tribunal, la Société s'efforcera de continuer à assurer le support des patients qui bénéficient actuellement du cœur artificiel Aeson®.

Des communiqués de presse seront publiés au fur et à mesure de l'évolution de la situation de la Société, et de l'avancement de la procédure.

•••

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <u>www.carmatsa.com</u> et suivez nous sur <u>LinkedIn.</u>

CARMAT Stéphane Piat Directeur général

Pascale d'Arbonneau
Directeur général adjoint
Directeur administratif et financier
Tél.: 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap Relations Presse

Nicolas Merigeau Arthur Rouillé

Tél.: 01 44 71 94 98 carmat@newcap.eu

ALCAR

EURONEXT GROWTH PEA PME

Libellé : CARMAT ISIN : FR0010907956 Mnémonique : ALCAR NewCap Communication financière et Relations Investisseurs

> Dusan Oresansky Jérémy Digel

Tél: 01 44 71 94 92 carmat@newcap.eu

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).



L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que l'horizon de financement actuel de la Société est limité à fin juin 2025 et que CARMAT fait donc face à un risque de défaillance très élevé y compris à très brève échéance. La Société est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique, l'évolution et de l'environnement concurrentiel et de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson® est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson® est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson® et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson®. Aux États-Unis, Aeson® est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).